



ARNOUVILLE

INFORMATIONS

Décembre 2013

n°310



Après consultation des enseignants et des parents d'élèves, la Ville avait fait le choix de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2013, désireuse de voir les conditions d'application dans les villes qui l'ont mise en place.

Courant octobre, et en accord avec l'Inspecteur d'Académie, nous avons lancé une enquête auprès des parents en proposant trois possibilités d'horaires. Ces propositions tenaient compte des contraintes fixées par l'Education Nationale, à savoir : 4 jours et demi de cours, chaque journée ne devant pas excéder 5 h30 de cours et chaque demi-journée 3h30. Pour notre part, nous avons souhaité que la plage horaire du midi soit portée de 1h30 à 2h00, car dans la plupart des écoles nous sommes obligés de faire deux services dans les cantines le midi en raison du nombre important d'enfants inscrits.

Par ailleurs, les parents devaient choisir en premier le jour de la demi-journée de cours, soit le mercredi ou le samedi. Ensuite, les horaires proposés étaient les suivants :

- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h30 à 11h30 les mercredis.
- de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h45 à 11h45 les mercredis.
- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 les lundis, mardis, jeudis et de 8h30 à 11h30 les mercredis et les vendredis, fin des cours à 15h00.

A l'issue de l'enquête et après consultation des parents d'élèves élus, il ressort que la quasi-totalité des parents ont opté pour la demi-journée de cours le mercredi. Par contre, entre les trois possibilités d'horaires, les avis sont assez partagés avec un léger avantage pour la première proposition qui était d'ailleurs celle souhaitée par la totalité des directrices et directeurs d'écoles.

Comme il est fortement souhaitable que les horaires soient identiques entre toutes les écoles de la ville, après discussion avec tous les acteurs, les horaires retenus pour la prochaine rentrée seront :

- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h30 à 11h30 les mercredis.

Il est à préciser que les villes étaient contraintes par le Ministère de l'Education Nationale de définir leurs nouveaux horaires pour la fin novembre.

Dans ces conditions, les activités périscolaires, qui seront payantes, pourraient se dérouler après les cours, à condition de trouver des intervenants. A cet effet, différentes associations ont été consultées, mais les professeurs du Conservatoire sont déjà pris dans le cadre de leurs activités, tout comme les éducateurs des Clubs Sportifs dont la plupart sont des bénévoles qui ont par ailleurs des activités professionnelles.

La Ville pourrait avoir recours à ses animateurs ou à ses enseignants à condition qu'ils ne soient pas pris par les études surveillées, car une énorme majorité des parents, selon l'enquête complémentaire réalisée, privilégie l'étude aux activités périscolaires.

Il reste du temps pour tenter de trouver des solutions, mais cette réforme qui peut paraître séduisante est en pratique très difficile à appliquer. D'ailleurs, lors du Congrès des Maires, le Premier Ministre a laissé entendre que des adaptations seraient possibles, mais lesquelles ? Est-il nécessaire, par exemple, d'appliquer cette réforme en maternelle ?

La Ville travaille sur le sujet et est attentive à tous les éléments qui pourraient enrichir le dossier.

Néanmoins, il ne faut pas se cacher que rien que les changements d'horaires, sans compter les activités périscolaires, représenteront pour la Ville un coût de 150 000 € annuel ce qui correspond à une augmentation théorique de 2 % d'impôts. C'est un mauvais coup porté aux budgets communaux au moment où les dotations de l'Etat vont baisser l'année prochaine.

Dans un autre domaine, les travaux de voirie se poursuivent, parfois moins vite que prévu en raison des intempéries et des délais d'intervention des concessionnaires comme la filiale de France Télécom.

D'autre part, devant la dégradation du parking de la salle des fêtes, nous avons goudronné la partie la plus détériorée, l'autre sera réalisée ultérieurement. Reste à effectuer le traçage et les plantations. Le coût de cette 1^{ère} tranche d'aménagement est de 150 000 €.

Dans les jours ou les semaines à venir nous risquons d'être confrontés à des chutes de neige. C'est pourquoi, il est bon de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger leur trottoir. N'oubliez pas qu'en raison des 49 kilomètres de voiries que compte la Ville, il est très difficile d'intervenir dans toutes les rues notamment en raison des voitures qui y stationnent. Ainsi les services techniques interviennent en priorité sur les axes principaux, les rues en pente, les accès aux écoles et les cours d'école.

A l'approche de la fin d'année, la Ville vous souhaite de bonnes fêtes, entourés de vos proches.

OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA GARE

Votre marché sera ouvert

Les mardis 24 et 31 décembre 2013 jusqu'à 14h30.

Animation «Le marché fête Noël»

Présence d'un animateur
et du Père Noël qui distribuera des chocolats.

A Votre Service

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les services municipaux seront fermés les mardis 24 et 31 décembre 2013 après-midi. Cependant, une permanence «Elections» sera assurée le mardi 31 décembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 à l'hôtel de ville, 15/17 rue Robert Schuman.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Jeudi 26 décembre 2013

COLLECTES DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Le jeudi 12 décembre 2013

Parking de l'école Anna Fabre de 16h00 à 20h00

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour voter, votre inscription sur la liste électorale est obligatoire (Art. L9). Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales (Art. L10).

Tous les Françaises et Français, majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec le service des élections en mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard le 31 décembre 2013.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune, sont invités à indiquer leur nouvelle adresse au service des élections en mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard le 31 décembre 2013. Chaque électeur doit justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit, doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013. Les électeurs trouveront tous renseignements au service des élections à l'Hôtel de Ville 15-17 rue Robert Schuman CS 20101 - Téléphone 01 30 11 16 10 ou 01 30 11 16 16.

RECENSEMENT MILITAIRE

En 2013, les jeunes filles et garçons nés à partir du 1^{er} janvier 1997 doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire des 16 ans. Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours ainsi qu'à l'examen du permis de conduire. Se présenter à l'Hôtel de Ville - Service Etat Civil muni(e) des originaux : de la pièce d'identité, du livret de famille des parents ainsi que d'un justificatif de domicile récent.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

Le recensement de la population est obligatoire.

Comme chaque année un échantillon de 8% de la population de la commune est recensé. Si votre logement appartient à l'échantillon recensé en 2014, vous en serez préalablement informé au début de l'enquête qui se déroulera du 16 janvier au 22 février 2014. Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui seront fournis par les agents recenseurs. Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'Hôtel de Ville - Service à la population au 01.30.11.16.10/16.

ETRENNES DE FIN D'ANNEE

Les fêtes de fin d'année approchant, de faux collecteurs peuvent se présenter comme des agents du Sigidurs, de Val de France ou de Véolia, et vous solliciter pour des étrennes et vente de calendriers. Aucun agent n'est autorisé par ces sociétés de collectes ni par la mairie à démarcher chez les particuliers. Les Arnouillois n'ont pas à répondre à de telles demandes. Soyez prudents !

Education - Animation

À la suite d'une décision de Madame la Directrice d'académie, il y aura classe le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Tous les services seront maintenus comme un jour de classe habituel.

RENTREE 2013 - 2014 - INSCRIPTIONS

Compte tenu de l'augmentation des effectifs dans les établissements scolaires, les inscriptions des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 sont enregistrées depuis le 12 novembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013.

Lundi, mardi, mercredi

de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

Jeudi de 14h00 à 19h00

Vous munir des originaux : - Des pièces d'identité des parents de l'enfant - Du livret de famille - Du carnet de santé de l'enfant.

Copie : D'un justificatif de domicile récent (au nom des parents de l'enfant) - De la taxe d'habitation 2013.



L'affectation de l'enfant dans l'école du secteur sera faite en fonction de la date d'enregistrement et dès que les capacités d'accueil seront atteintes, les enfants seront dirigés vers une autre école.

Loisirs et Culture

La billetterie de la saison culturelle 2013/2014 est disponible dès à présent auprès du service culturel. Venez réserver vos places.

Palette d'artistes 2014 Espace Charles Aznavour

Exposition de Peintures et sculptures
Du jeudi 6 au dimanche 9 Février 2014
De 14h00 à 18h00



Artiste invité : Lionel ERBA, peintre et sculpteur, poète et sauvage.

Dimanche 9 février à 16h00 : Concert par les professeurs et les élèves du Conservatoire d'Arnouville.

LYNDA LEMAY

Jeudi 30 Janvier 2014 à 20h45
Espace Charles Aznavour
Avenue Paul Vaillant Couturier Arnouville

En un peu plus de 20 ans de carrière, Lynda Lemay a fait chavirer le cœur des Québécois, séduit celui de Charles Aznavour et conquis celui de la France entière. Elle nous a livré son âme et ses secrets, ses joies et ses peines, ses croyances et ses espoirs. En 13 albums, elle nous a donné plus de 150 chansons et des milliers d'accords, des ballades touchantes et du rock irrévéréncieux, de l'amour et des émotions pures. En 13 albums et près de quatre millions d'exemplaires vendus dans le monde entier, elle a gravi les marches d'un podium réservé aux grands de la chanson francophone, aux légendes, aux immortels.



Site et vidéo: www.lyndalemay.com

Tarif : 28,00 € - Réservation au 01.34.45.97.19

La ville met à disposition le minibus pour se rendre aux spectacles. Réservation : 01 34 45 97 19.

RESEAU BRONCHIOLITE ILE DE FRANCE

Le standard est ouvert jusqu'au 23 février 2014

Standard kinésithérapeutes : Le vendredi et veille de jour férié de 12h00 à 20h00 et le samedi et dimanche de 9h00 à 18h00. Des kinésithérapeutes libéraux, disponibles dans leur cabinet, accueillent vos enfants atteints de bronchiolite. **Tél : 0 820 820 603.**



Standard médecins : 7j / 7 de 9h00 à 23h00. Des médecins libéraux assurent les consultations pour répondre aux besoins médicaux des nourrissons atteints de bronchiolite. **Tél : 0 820 800 880.**

C.C.A.S.

REPAS de NOEL



MARDI 17 DECEMBRE 2013 à 12h00
Espace Charles Aznavour



RÉSERVÉ AUX PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS
au 1^{er} janvier 2013
et domiciliées sur la commune

COLIS DE NOËL

EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS
ET PLUS DOMICILIÉES SUR LA COMMUNE
ET NON INSCRITES AU REPAS DE NOËL

La distribution aura lieu :

**À L'ESPACE CHARLES AZNAVOUR
SALLE GARVARENTZ**



Le jeudi 12 et le vendredi 13 décembre 2013
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance. Lors du retrait du colis, une pièce d'identité et un justificatif de domicile au nom de la personne âgée doivent obligatoirement être présentés.

Les personnes ayant des difficultés à se déplacer, peuvent se faire représenter par une personne de leur choix.

Le Minibus sera mis gratuitement à la disposition des personnes âgées le jeudi après-midi et le vendredi matin. Pour s'inscrire, contacter le C.C.A.S. au 01 34 45 97 06 avant le 10 décembre 2013.

AUXILIAIRE DE VIE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) recherche une auxiliaire de vie pour des remplacements pour le service d'aide à domicile.

Les tâches : vous aurez à vous occuper de personnes dépendantes. Vos activités seront d'aider les personnes dans la vie quotidienne, la préparation des repas, les soins d'hygiène corporelle et les tâches ménagères.



Profil souhaité : Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie et Sociale (DEAVS) ou du Diplôme d'Assistance de Vie Familiale (DAVF). Le permis B est fortement souhaité.

Le CCAS propose un CDD à temps partiel (10 heures hebdomadaires minimum) renouvelable selon les besoins du service.

Merci d'adresser votre lettre de motivation et CV à :

Monsieur le Maire
Direction des ressources humaines
15/17 rue Robert Schuman - CS 20101
95400 Arnouville.
Tél : 01.30.11.16.16.

Club Sourire

Le Club est ouvert
le jeudi et le vendredi de 13h30 à 17h00

Jeudi 19 décembre : 14h00 - Noël à Beauvais - Visite guidée de la Cathédrale - Goûter - Visite libre du marché de Noël - Spectacle son et Lumière sur la Cathédrale - Dîner. Adhérent : 55 € - Non adhérent : 60 €. Inscription au Club.

Mercredi 15 janvier 2014 : 14h00 - Galette des rois Salle Charles Aznavour - Après-midi dansant - Inscription au Club. Adhérent : 16 € - Non adhérent : 20 €

Dimanche 19 janvier 2014 : 13h00 - «Âge tendre et tête de bois». Spectacle musical au Palais des Congrès de Paris - Inscription au Club. Adhérent : 48 € (paiement en 2 fois).

Jeudi 6 mars 2014 : 13h00 - «Holiday On Ice» 70 ans de succès - Spectacle sur glace - Inscription à compter du 2 janvier 2014 - Adhérent : 37 €.

VOYAGES

La Hollande des fleurs : voyage du 28/04 au 1/05/2014 - 760 €. Programme et inscription au Club.

Norvège-Finlande soleil de minuit : voyage du 17 au 24/06/2014 - 1 890 € - Programme et inscription au Club.

Le Doubs : séjour du 2 au 13 septembre 2014 - 1 200 €. Programme et inscription au Club.

Monténégro : Voyage du 2 au 9 octobre 2014 - 1 300 €. Programme et inscription au Club dès le 23/01/14.

Club Rencontre

Lundi 13 janvier 2014 : 17h15 - Conférence par Lionel Cariou de Kery, organisée par le Club Rencontre sur le thème :

« Vie et oeuvre d'Edouard Manet ».
Hôtel de Ville - Salle n° 1 - Rez-de-Chaussée.
Tarif : 5€.

Renseignements auprès de Mme Szlamowicz
Tél : 06 14 55 96 94.

Entretien des trottoirs

En cette période hivernale, il appartient à chaque riverain de procéder au déneigement de son trottoir. Pour le déneigement, il est préconisé un mélange de sable et de sel saupoudré en faible quantité sur le trottoir. Après le redoux, il convient de balayer le trottoir pour éviter toute dégradation de celui-ci. Les services municipaux interviennent quant à eux sur les voiries et espaces publics afin de maintenir de bonnes conditions de circulation (Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales). La prudence est néanmoins de rigueur !



Conservatoire de Musique et de Danse d'Arnouville

Grand concert d'hiver

Samedi 25 janvier 2014 à 20h30
Espace Charles Aznavour



Venez découvrir ou redécouvrir les ensembles du Conservatoire dans un programme éclectique, allant de la musique classique au jazz et à la musique de variété.

Vous seront présentés : L'orchestre du Conservatoire, l'orchestre à cordes, l'orchestre juniors, l'atelier jazz, le chant variété jazz, l'ensemble vocal, les classes de danse. **Entrée libre sur réservation auprès du Conservatoire, dans la limite des places disponibles. Tél : 01 34 45 97 12.**

«Les heures musicales du Conservatoire»



Rendez-vous proposé avant chaque période de vacances scolaires, au Conservatoire de musique et de danse d'Arnouville. **Prochain rendez-vous vendredi 20 décembre 2013 à partir de 19h.**

Bibliothèque

Conte de Noël

Samedi 14 décembre 2013 à 17h00

Val de France

«La marche des rois»
Par Philippe Imbert
À partir de 5 ans

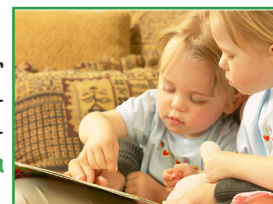


Une étoile s'est mise à briller. Trois grands rois se sont mis en marche. Babouchka a perdu leurs traces dans la taïga et la Béfana a raté le rendez-vous. Et Saint-Nicolas, lui, les a-t-il vu passer ? Et le père Noël dans tout ça ? Et bien on l'aime bien, mais dans ce spectacle, on n'en parle pas beaucoup. **Entrée libre. Renseignements et réservations au 01 39 85 39 96.**

"Pause poussette" pour les 0-3 ans

Samedi 21 décembre à 10h00.

De toutes petites histoires pour les petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents. **Renseignements à la bibliothèque au 01 39 85 39 96.**



VACANCES SCOLAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Fermeture du mardi 24 au samedi 27 décembre 2013 inclus.

Ouverture :

Mardi 31 décembre 2013
de 15h00 à 18h00

Vendredi 3 janvier 2014
de 15h00 à 18h00

Samedi 4 janvier 2014
de 10h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

